

Informations de base	
2007/2240(REG) REG - Règlement du Parlement	Procédure terminée
Règlement PE, article 202 bis: utilisation par le Parlement des symboles de l'Union Subject 8.40.01.08 Travaux du Parlement, procédure, sessions, règlement	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	AFCO Affaires constitutionnelles	CARNERO GONZÁLEZ Carlos (PSE)	02/10/2007